



Relevé de décisions de la séance du Bureau Communautaire du 06 avril 2021 à 17h30 à MASCARAS

L'an deux mille vingt et un et le six avril, le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M Cédric ABADIA (Président).

Date de convocation : 31 mars 2021

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

PRÉSENTS : Cédric ABADIA, Aline BERTHIER, Nathalie BONNET, Richard CAPEL, David CHAZE, Nicolas DATAS-TAPIE, Christian JOURET, Pierre LACOSTE, André LAFFARGUE, Maria LECAUDEY.

Secrétaire de la séance : Mme Maria LECAUDEY

Sur 11 élus en exercice, le Président compte 10 membres présents.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 10.

La séance est ouverte.

Délibération D 001B-2021 : Participation au contrat cadre « Bourg Centre »

Vote : Unanimité

Code : 9.1

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président présente le dispositif mis en place par la Région : avec l'objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes vis-à-vis de leurs bassins de vie, ce contrat cadre vise à accompagner les communes bourg-centre dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation.

Le contrat-cadre s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long termes et la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans les différents domaines du développement économique et touristique, de l'habitat, des services aux publics, des équipements culturels, de loisirs, sportifs... Il a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Communauté de Communes des Coteaux du val d'Arros, le PETR des Coteaux et le CAUE 65.

M. le Président présente les grandes lignes des projets de développement et de valorisation dont découlent les programmes d'actions. L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

Sur la proposition du Président,

APPROUVE

- Le contrat cadre présenté ci-dessus.

AUTORISE

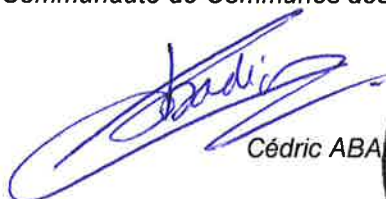
- M. le Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président clôture la séance.

La séance du Bureau Communautaire du 06/04/2021 est levée à 21h20.

Ont signé les membres présents le relevé de décisions de la séance du 06/04/2021 contenant 2 pages.

Le Président,
Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros



Cédric ABADIA



Date et heure de début d'affichage :

Date et heure de fin d'affichage :